



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »*

Je soussigné : **SNC PARC DU LEVAIN**

représentant de la société **SNC Parc du Levain**, située à :

Adresse	<b>143 Boulevard Romain Rolland CS 90077</b>		
Code postal	<b>75686</b>	Localité	<b>PARIS</b>

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

**Plateforme Logistique Levainville**

située à :

Adresse	<b>La Mare Guerin</b>		
Code postal	<b>28700</b>	Localité	<b>LEVAINVILLE</b>

Référence(s) cadastrale(s) : 000ZB0039 ; 000ZB0040 ; 000ZB0041 ; 000ZB0043 ; 000ZB0044 ; 000ZB0051 ; 000ZB0050

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

*Attestation du respect de la réglementation environnementale RE2020  
au dépôt de la demande de permis de construire*

## Bâtiment : Bureaux Levainville 1\_2

### Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence ( $S_{ref}$ )	<b>674.90 m<sup>2</sup></b>
---	-----------------------------

### Chapitre 2 : Exigences globales

#### 1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio<sub>max</sub> en nombre de points

Bbio	<b>86.2</b>	Bbio <sub>max</sub>	<b>93.6</b>
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub>			<b>OUI</b>

#### 2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH<sub>max</sub> en °C.h

*Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.*

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	<b>192</b>	DH <sub>max</sub>	<b>1150</b>
Respect de l'exigence DH ≤ DH <sub>max</sub>			<b>OUI</b>

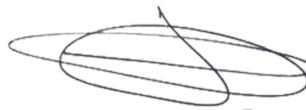
#### 3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilitées pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : Ic<sub>construction</sub> ≤ Ic<sub>construction\_max</sub>

**OUI**

**Signataire : SNC PARC DU LEVAIN**

Le : 07/04/2025  
Signature :



*Attestation du respect de la réglementation environnementale RE2020  
au dépôt de la demande de permis de construire*



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »*

Je soussigné : **SNC PARC DU LEVAIN**

représentant de la société **SNC Parc du Levain**, située à :

Adresse	<b>143 Boulevard Romain Rolland CS 90077</b>		
Code postal	<b>75686</b>	Localité	<b>PARIS</b>

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

**Plateforme Logistique Levainville**

située à :

Adresse	<b>La Mare Guerin</b>		
Code postal	<b>28700</b>	Localité	<b>LEVAINVILLE</b>

Référence(s) cadastrale(s) : 000ZB0039 ; 000ZB0040 ; 000ZB0041 ; 000ZB0043 ; 000ZB0044 ; 000ZB0051 ; 000ZB0050

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

## Bâtiment : Bureaux Levainville 3\_4

### Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence ( $S_{ref}$ )	<b>674.90 m<sup>2</sup></b>
---	-----------------------------

### Chapitre 2 : Exigences globales

#### 1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio<sub>max</sub> en nombre de points

Bbio	<b>85.1</b>	Bbio <sub>max</sub>	<b>93.6</b>
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub>			<b>OUI</b>

#### 2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH<sub>max</sub> en °C.h

*Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.*

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante		
DH	<b>348.7</b>	DH <sub>max</sub>
Respect de l'exigence DH ≤ DH <sub>max</sub>		<b>OUI</b>

#### 3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

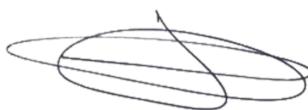
Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilitées pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : Ic<sub>construction</sub> ≤ Ic<sub>construction\_max</sub>

**OUI**

Signataire : SNC PARC DU LEVAIN

Le : 07/04/2025

Signature :



*Attestation du respect de la réglementation environnementale RE2020  
au dépôt de la demande de permis de construire*



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »*

Je soussigné : **SNC PARC DU LEVAIN**

représentant de la société **SNC Parc du Levain**, située à :

Adresse	<b>143 Boulevard Romain Rolland CS 90077</b>		
Code postal	<b>75686</b>	Localité	<b>PARIS</b>

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

**Plateforme Logistique Levainville**

située à :

Adresse	<b>La Mare Guerin</b>		
Code postal	<b>28700</b>	Localité	<b>LEVAINVILLE</b>

Référence(s) cadastrale(s) : 000ZB0039 ; 000ZB0040 ; 000ZB0041 ; 000ZB0043 ; 000ZB0044 ; 000ZB0051 ; 000ZB0050

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

## Bâtiment : Bureaux Levainville 5

### Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence ( $S_{ref}$ )	<b>338.00 m<sup>2</sup></b>
---	-----------------------------

### Chapitre 2 : Exigences globales

#### 1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio<sub>max</sub> en nombre de points

Bbio	<b>101.7</b>	Bbio <sub>max</sub>	<b>103.5</b>
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub>			<b>OUI</b>

#### 2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH<sub>max</sub> en °C.h

*Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.*

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante		
DH	<b>693.4</b>	DH <sub>max</sub>
Respect de l'exigence DH ≤ DH <sub>max</sub>		<b>OUI</b>

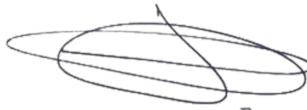
#### 3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilitées pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : Ic<sub>construction</sub> ≤ Ic<sub>construction\_max</sub>

**OUI**

Signataire : SNC PARC DU LEVAIN

Le : 07/04/2025  
Signature :



*Attestation du respect de la réglementation environnementale RE2020  
au dépôt de la demande de permis de construire*



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »*

Je soussigné : **SNC PARC DU LEVAIN**

représentant de la société **SNC Parc du Levain**, située à :

Adresse	<b>143 Boulevard Romain Rolland CS 90077</b>		
Code postal	<b>75686</b>	Localité	<b>PARIS</b>

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

**Plateforme Logistique Levainville**

située à :

Adresse	<b>La Mare Guerin</b>		
Code postal	<b>28700</b>	Localité	<b>LEVAINVILLE</b>

Référence(s) cadastrale(s) : 000ZB0039 ; 000ZB0040 ; 000ZB0041 ; 000ZB0043 ; 000ZB0044 ; 000ZB0051 ; 000ZB0050

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

*Attestation du respect de la réglementation environnementale RE2020  
au dépôt de la demande de permis de construire*

## Bâtiment : Bureaux Levainville 6\_7

### Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence ( $S_{ref}$ )	<b>674.90 m<sup>2</sup></b>
---	-----------------------------

### Chapitre 2 : Exigences globales

#### 1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio<sub>max</sub> en nombre de points

Bbio	<b>83.5</b>	Bbio <sub>max</sub>	<b>93.6</b>
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub>			<b>OUI</b>

#### 2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH<sub>max</sub> en °C.h

*Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.*

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante		
DH	<b>326.4</b>	DH <sub>max</sub>
Respect de l'exigence DH ≤ DH <sub>max</sub>		<b>OUI</b>

#### 3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilitées pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : Ic<sub>construction</sub> ≤ Ic<sub>construction\_max</sub>

**OUI**

Signataire : SNC PARC DU LEVAIN

Le : 07/04/2025

Signature :

